



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 19 MARS 2024

20240319_CA07 - Réévaluation de l'IFSE des fonctionnaires de Limoges habitat

Le Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT s'est réuni le mardi 19 mars 2024 à 17 heures dans les locaux du siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

Ont participé :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Mesdames Martine BOUCHER, Danielle DUVALET, Catherine JARRY, Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Samia RIFFAUD, Samantha ROLLAND, Administratrices

Messieurs Jacky BOUHIER, Philippe CHADELAS, Georges DAMIANO, Rachid EL BOUTAYBI, Jean-Yves ESTOUP, Laurent GUERY, Jean-Marie LAGEDAMONT, Jean-François LANDRON, Patrick PIMPAUD, Dominique RENAUDIE, Xavier TRACOU, Administrateurs

Monsieur Raphaël ALARCON, Secrétaire du Comité Social et Economique

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absents excusés :

Madame Sarah GENTIL, Administratrice, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Monsieur Jean-Luc BONNET, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Monsieur René ARNAUD, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Marie LAGEDAMONT

Monsieur Gérard RUMEAU, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur CHADELAS

Monsieur Franck LETOUX, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame BOUCHER

Madame Marie HERNANDEZ, Administratrice

Monsieur Michel NYS, Administrateur

Monsieur Bernard BEAUBREUIL, Représentant Alliance Offices Habitat

Absents :

Monsieur Eric SCHALTEGGER, Administrateur

Monsieur le Commissaire du Gouvernement

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,
Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
Vu le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,
Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,
Vu les délibérations du Conseil d'administration de Limoges habitat du 19 octobre 2017 du 12 mars 2019 et du 30 juin 2021,
Considérant l'objectif de l'IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) de valoriser l'exercice des fonctions et constituant l'indemnité principale du régime indemnitaire des fonctionnaires,
Vu la répartition en différents groupes de fonctions au vu de critères professionnels établis,
Vu la délibération du 30 juin 2021 prévoyant une clause de revalorisation des montants de l'IFSE, clause proposée lors des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) en décembre 2023,
Vu le tableau présenté, pour chaque catégorie et niveau d'emploi, faisant apparaître les modifications proposées au 1^{er} janvier 2024,

Le Conseil d'Administration délibère,

- Autorise le versement de l'IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) selon les groupes de fonctions correspondant aux catégories du grade des fonctionnaires.

Formalités de publicité effectuées

le **27 MARS 2024**

Pour extrait conforme,
Limoges, le **27 MARS 2024**
LA PRESIDENTE
Catherine MAUGUIEN-SICARD

